



( ) \* \* + , \_

! " # \$ % & ! ' "

\_\_\_\_\_ / "

0 " &

, & 3 ) \$ " 1 % & " " !  
+5 6 ' t \$ l e q u ' a m e n d é e p a r l e P r o

7 % 1 # " " 5"  
% 1 " &

Date d'entrée en vigueur  
à l'égard de 5"

( \_\_\_\_\_ 8 6 ' ( 7 / "  
7 8 9

: ) ) ) & & 4 % 1 ,

, 4 " . & & ! > 9 ? " \$ : " - @ % \$ - A \$ 0 = \$ \* \$ ,  
B, 7 .





%) # " \$ ! " # \$ + \* " C

" 4 # " \$ 4 ! " # \$ + 5

DDDDDDDDDDDDDDDDDD

( % 7  
( 7

\$ % & ' \$ ( ! ( " #

7 ) ) % ) 9 # ) ) & " % > "  
;" C ;# & .9 # -!)G, " C

, % # / " % " & C 9 # # ,!, ( ) %  
> " " ;%& ; 9 > & % % !C # E, & % )  
on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters ( )  
) , " -!G, " C r ) he " CbC MCAA" ) Fon

, % # \$ " " ; \$ & % % , \* "  
) G # G & % % , 9 ! % ! # # ) E C \$  
\* " C ) 9 ! % \$ ) % & # 9  
E CF G # G & % % , ) )

, % # ; ) & % % , % % C G &  
& " " C # & % % , ) ) % &  
9 ! % # 9 F

> %) " ) & & C C ! !C 5 " % " % & % % ,  
9 ! % # 9 ) # 5 " % ) G & %  
) ) % \$ ? " \$ % # 5 " % ) G G C  
) # C C % % &  
5 " % ) 9 ! % ! # # # ) 9 " C# ) ) G #  
C F

; H G % # # 9 # E C & % % , G " % ! !  
" % ; ) & % % , % , ! , > , ; ; ) & G E C G

9 ! % # 9 % ) ! F & % % , ) !  
% # % ) )) ! F & % % , ) !  
I" H G % # # \$ ) \$ G E C & % % , G " %  
) & %" ; 9 ! ) & % % , % ,!, >,;; 9 # E  
) ! E % # % # 9 % ! )F )) & %  
, ) & # C ) 5" % % ,!, ( " % ;  
, % # ,!, >,;; ! # % !C & ) ,!, >,;;\$ "%  
% # % ) % # 5" %% \$ G " ) & 9 !  
% # 9 ) # 5" % G " ) &  
/ " % & % % , % % G  
,!, >,;; ) % & " % ,!, >,;; !/ G" % G  
E % & % % , & % & % \$ # 5" %  
% # 9 G " ) & # 5" %

\* **Note Verbale de l' Ambassade de la République**

+\$% & \* '\$ ( ! (

7 4 d' effet pour les échanges de renseignements multilatéral entre Autorités compétentes portant sur

, % ?/ " a l' intention d'échanger automatiquement partir de 2018 et que, pour être en mesure d'échange l' article de la Convention concernant l' assistance administrative qu' amendée par le Protocole additionnel à la Convention administrative & 3 ) - 3 , J & % K \$ / " # " 7 d' adhésion à l' Accord multilatéral entre Autorités compétentes C C- 3 IJ' AMAC PpP ! F

, % ?" \$ ) & & 4 \$ , enée s' applique à l' administrative couvrant les périodes d' imposition qui l' année qui suit celle durant laquelle la Convention Partie concernée période d' imposition, elle s' applique % ! # ) 5 \$ " 3 janvier de l' année qui % " ?" , & % à l' égard d' une Partie

Considérant que l' article & % ?" % " 9 E " " convenir que la Convention amendée prendra effet pour portant sur des périodes d' imposition F "

, ?" \$ " % , & % \$ % # & " M par une juridiction que pour ce qui concerne des périodes 5" % % " ?" & % ! ?" \$ juridictions émettrices pour lesquelles la Convention " " % & " 9 5" % ?" " % d' imposition ou les obligations fiscales à Jean Viret admet In'aires " F

Reconnaissant qu' une Partie existante à la Convention Partie des renseignements les Convention amendée et de qui concerne des périodes d' imposition ou des obligations Convention amendée si l' est adreux Psaurtile'sa p'elcil cart' Endn sd'eu

Reconnaissant en outre qu' une nouvelle Partie à la C Partie existante des renseignements Convention amendée E E r" ce qui concerne des périodes d' imposition ou d prévue dans la Convention amendée si les deux Parties autre daFe d' effet

Confirmant que la capacité d' une juridiction de tran de la Convention amendée et de l' AMAC PpP est régie p % % % % & 5" % 2" C ) # " \$ ?" ?" périodes d' imposition ou les obligations fiscales # & F

/ / " déclare que la Convention amendée æu s' ta'prhé s' qu'æe alu's PpP à l' assistance administrative en vertu de l' 4 AMAC , & % ?" ) % % & \$ ?" ?" d' imposition ou le % ob5'igation% fiscal " 9 ?" # &